

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées du
Bas-Saint-Laurent**

**États financiers
au 31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Flux de trésorerie	9
Situation financière	10
Notes complémentaires	11 - 17
Annexe	18

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.
Bureau 3-A
217, avenue Léonidas Sud
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux membres de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme le mentionne la note 3, l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est passé directement dans l'état de l'évolution de l'actif net sans être inscrit aux résultats et les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net, ceci afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Si l'Agence avait comptabilisé les immobilisations corporelles et les actifs incorporels et l'amortissement conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'insuffisance des produits sur les charges serait inférieure de 36 486 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 et l'excédent des produits sur les charges serait inférieur de 6 085 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Rimouski
Le 9 juillet 2020

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Contributions gouvernementales du Québec		
Programme régulier	7 037 600	7 037 600
Octroi de subvention	2 348 333	2 348 333
Plan d'action sur les changements climatiques	415 000	
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclaircie commerciale)	83 333	83 334
Fonds d'appui au rayonnement des régions (milieux d'intérêt)	11 400	45 600
	<u>9 895 666</u>	<u>9 514 867</u>
Contributions gouvernementales du Canada		
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	38 521	
	<u>38 521</u>	
Autres produits		
Contributions des industries - aménagement	1 309 225	1 282 170
Fondation de la faune du Québec	36 700	29 500
Intérêts - Octroi de subvention	90 070	106 536
Intérêts	36 348	31 001
Autres	7 613	21 263
	<u>1 479 956</u>	<u>1 470 470</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>11 414 143</u>	<u>10 985 337</u>

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Charges		
Aide financière en aménagement		
Aide regroupée	9 202 665	8 942 852
Aide individuelle	1 524 322	1 050 813
	<u>10 726 987</u>	<u>9 993 665</u>
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances (annexe A)		
Activités de masse et de groupe	5 309	4 287
Mérite forestier		28 719
	<u>5 309</u>	<u>33 006</u>
Aide financière destinée aux propriétaires	<u>10 732 296</u>	<u>10 026 671</u>
Activités de support à l'aménagement (annexe A)		
Multirressources	133 356	153 887
Partage en réseau de l'information	15 569	14 314
Comité éthique	12 374	9 901
Inventaire de défoliation de plantation	6 562	7 455
Inventaire de défoliation de jeunes peuplements naturels	7 192	7 141
PPMV 2ième génération	19 723	23 273
Numérisation des friches demandées au reboisement	7 359	748
Support arrosage TBE SOPFIM	1 369	5 575
	<u>203 504</u>	<u>222 294</u>
Activités de fonctionnement (annexe A)		
Vérification opérationnelle	315 660	274 748
Coordination	334 229	307 217
	<u>649 889</u>	<u>581 965</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>11 585 689</u>	<u>10 830 930</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(171 546)</u>	<u>154 407</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

			2020	2019
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	12 370	742 556	754 926	606 604
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(171 546)	(171 546)	154 407
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	42 418		42 418	
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 932)		(5 932)	(6 085)
Solde à la fin	48 856	571 010	619 866	754 926

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent
Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(171 546)	154 407
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(378 385)	(109 826)
Frais payés d'avance	239	3 614
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	165 537	94 459
Apports reportés	<u>223 929</u>	<u>2 500</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(160 226)</u>	145 154
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme - Octroi de subvention et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 383 243	(2 383 243)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Octroi de subvention reportée et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 348 333)</u>	<u>(2 348 333)</u>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(125 316)	(4 586 422)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>3 807 836</u>	<u>8 394 258</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>3 682 520</u></u>	<u><u>3 807 836</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	287 846	57 156
Placements temporaires	1 011 431	1 402 680
Dépôt à terme - Octroi de subvention	<u>2 383 243</u>	<u>2 348 000</u>
	<u><u>3 682 520</u></u>	<u><u>3 807 836</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Situation financière

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	287 846	57 156
Placements temporaires, 0,85 % et 1,10 %	1 011 431	1 402 680
Dépôt à terme - Octroi de subvention, 2,70 %	2 383 243	2 348 000
Comptes clients et autres créances (note 4)	613 808	235 425
Frais payés d'avance	9 543	9 783
	<u>4 305 871</u>	<u>4 053 044</u>
Long terme		
Dépôt à terme - Octroi de subvention		2 383 243
Immobilisations corporelles (note 5)	24 635	12 370
Actifs incorporels (note 6)	24 221	
	<u>4 354 727</u>	<u>6 448 657</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	1 160 098	994 564
Apports reportés (note 9)	226 429	2 500
Octroi de subvention reportée (note 10)	2 348 334	2 348 000
	<u>3 734 861</u>	<u>3 345 064</u>
Long terme		
Octroi de subvention reportée (note 10)		2 348 667
	<u>3 734 861</u>	<u>5 693 731</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	48 856	12 370
Non affecté	571 010	742 556
	<u>619 866</u>	<u>754 926</u>
	<u>4 354 727</u>	<u>6 448 657</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre IV de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'Agence a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelles constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compte du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Agence.

Le 1er avril 2019, l'Agence a appliqué le chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4432 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4434. Le chapitre 4434 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des actifs incorporels.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Agence.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Agence sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait que l'amortissement des immobilisations corporelles est passé directement à l'état de l'évolution de l'actif net et que les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net en plus d'être inscrit à l'actif. L'Agence procède ainsi afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 qui stipule que l'Agence ne peut effectuer de paiements ou assumer des obligations dont le coût est supérieur, dans un même exercice financier, aux sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements doivent être effectués ou ces obligations assumées.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Agence doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Agence pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Contributions des industries

Les produits de contributions des industries sont constatés à titre de produits lors de la réception de la déclaration des industries. À ce moment, il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, le service a été rendu, le prix de vente est déterminé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Agence détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Agence détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Agence reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suite)

Amortissement

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Dégressif	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages sociaux futurs

La part de l'employeur dans le régime de retraite à cotisations déterminées afférente aux services courants est portée aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations deviennent payables par l'employeur.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients - industriels	132 757	151 395
Contributions gouvernementales du Québec		
Plan d'action sur les changements climatiques	415 000	
Fondation de la faune du Québec	26 000	13 500
Intérêts courus	35 804	65 834
Taxes de vente à recevoir	4 247	4 696
	<u>613 808</u>	<u>235 425</u>

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires**

au 31 mars 2020

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Améliorations locatives	21 317	21 317
Mobilier et agencements	45 013	40 394
Équipement informatique	76 208	56 192
	<u>142 538</u>	<u>117 903</u>
		<u>24 635</u>
		<u>12 370</u>

6 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Logiciels	24 221	24 221

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % (3,20 %; 4,70 % au 31 mars 2019) et est renégociable annuellement.

Les comptes clients et autres créances, ayant une valeur comptable nette de 613 808 \$, ainsi que l'universalité des biens sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire.

En vertu de la convention de crédit, la société doit respecter une clause restrictive. Au 31 mars 2020, cette clause n'est pas respectée.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 044 651	903 864
Salaires et vacances à payer	91 771	72 980
Charges sociales à payer	23 676	17 720
	<u>1 160 098</u>	<u>994 564</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 18 592 \$ au 31 mars 2020 (14 011 \$ au 31 mars 2019).

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinés à financer des projets spécifiques et destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fondation de la faune du Québec	2 300	2 500
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	<u>224 129</u>	
	<u>226 429</u>	<u>2 500</u>

10 - OCTROI DE SUBVENTION REPORTÉE

L'octroi de subvention reportée représente des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à soutenir et accroître la production de bois en forêt privée et limiter les pertes de matière ligneuse des aires affectées par la tordeuse des bourgeons d'épinette au cours des prochains exercices.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Agence est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Agence a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients - industriels, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Agence.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Agence l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'Agence au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements temporaires et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Agence à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêts.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Agence ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires**

au 31 mars 2020

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Agence est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Agence est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - CONTRAT DE LOCATION

La société s'est engagée, d'après un contrat de location pour un local, échéant en décembre 2021, à verser une somme minimum de 49 730 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 28 235 \$ en 2021 et à 21 495 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	ANNEXE A	
	2020	2019
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Salaires et charges sociales	690 501	688 954
Assurances responsabilité	7 853	7 988
Communication	6 543	5 322
Entretien des locaux	6 815	6 773
Entretien et réparations de l'équipement informatique et des logiciels	8 718	13 457
Équipements de sécurité	1 848	2 695
Formation	843	172
Fournitures de bureau	4 684	4 279
Intérêts et frais bancaires	3 456	2 807
Frais de déplacement	31 552	32 939
Frais de réunion	4 210	3 768
Charges locatives	29 104	29 604
Matériel et location	1 362	3 609
Prix de présence et reconnaissance		17 553
Honoraires professionnels	8 484	5 451
Taxes et permis	1 694	1 860
Télécommunications	5 913	5 874
Travaux Faune-Forêt	3 780	4 160
Immobilisations corporelles et actifs incorporels acquis à même les produits	41 342	
	858 702	837 265